

septembre 2014

la
cgt

Culture
SGPA

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Manucolas VALLSKOZY

Edito

Au moins comme ça, c'est clair. En se faisant acclamer par le patronat avant de se faire siffler par les militants de son propre parti, notre Premier Ministre a clairement fait le choix d'un libéralisme décomplexé. Dans « social démocrate », il y avait deux mots de trop, dans « social libéral » il y en avait encore un. Le voilà maintenant simplement « libéral », et on l'en sent soulagé.

Denis Kessler, l'ancien dirigeant du Medef, qui gagne quatre siècles de Smic par an, a dû reconnaître qu'il devait « *se réjouir de voir ces évolutions même si elles sont tardives.* » Précisons que le personnage sait de quoi il parle en matière de libéralisme décomplexé :

« Je crois plus que jamais à la lutte des classes et je sais dans quel camp je suis »

Depuis 2006, l'homme politique le plus encensé par le Medef était Nicolas Sarkozy (« *nous avons là un Zidane* » disait Ernest-Antoine Seillière). Mais voilà que l'ancien président est battu à plate couture à l'applaudimètre patronal par l'actuel premier ministre.

Manucolas Vallskozy, en reprenant le flambeau de la lutte contre ces chômeurs, ces précaires, ces retraités et ces salariés surpayés qui sont la France qui « *vit au dessus de ses moyens depuis quarante ans* », fût ovationné par un parterre de patrons qui s'accordent des augmentations de rémunérations telles, qu'ils ne vivront effectivement jamais au dessus de leurs moyens.

JETABLES

Le ton avait déjà été donné avant, et les ministres récalcitrants n'ont eu d'autre choix que de partir en claquant la porte avant de subir l'humiliation d'être passés par la fenêtre.

Après cinq ans de Sarkosysme qui ont laissé l'archéologie dans un état lamentable et deux ans de Hollandisme qui ont encore aggravé la situation, on s'oriente aujourd'hui, comme le démontre l'épisode de la liquidation d'Archéoloire (lire page 3), vers une archéologie jetable avec un patrimoine jetable et des archéologues encore plus jetables qu'un ministre trop attaché au changement promis aux électeurs.

Si un service public de l'archéologie existe aujourd'hui, c'est parce que, « depuis quarante ans » les jetables ont refusé de croire que les dés étaient jetés et qu'en ce qui concerne leur détermination, le changement c'est pas pour maintenant !

A bon entendeur !

France Archéologie, Archéoloire, AFT Archéologie, Archéopôle,... : entre liquidation judiciaire, procédure de redressement, plan de sauvegarde, suppression d'agrément ou cessation d'activité, ce sont autant de signaux d'une crise profonde de l'archéologie préventive et de la faillite d'un système qui devraient amener le ministère de la Culture à modifier en profondeur le dispositif issu de la loi de 2003. Au lieu de cela, ces situations qui touchent avant tout les archéologues employés par ces sociétés servent d'alibi rue de Valois : puisqu'on vous dit que l'État veille et qu'il contrôle !

La cigale...

Ces difficultés récurrentes de sociétés privées sont aujourd'hui le fruit d'une concurrence commerciale exacerbée entre opérateurs d'archéologie préventive qui a pour effet de flinguer les plus faibles économiquement (même si certains d'entre eux le sont devenus par le versement de dividendes astronomiques à leurs actionnaires) dans un contexte de contraction de l'activité.

Personne n'est épargné !

Car, aujourd'hui, le système concurrentiel touche tout le monde, services publics comme opérateurs privés. L'Inrap n'est pas en reste qui, faut-il le rappeler, a réduit de 35% entre 2006 et 2012 les moyens humains à l'hectare consacrés aux fouilles archéologiques.

Pour remporter un marché, il faut toujours être le moins disant financier et cela a bien entendu un coût humain et scientifique. Alors bien sûr, on répond au cahier des charges scientifiques, on affiche des moyens dans un beau Projet Scientifique d'Intervention (PSI) pour être dans les clous, mais une fois le PSI validé, on fait (presque) ce que l'on veut ! Utilisation massive de stagiaires, archéologues étrangers à 1000 euros par mois tout compris, décapages archéologiques sans évacuation des terres et donc sans vision complète du site, niveaux archéologiques qui ont disparu depuis le diagnostic, ou encore mobilier archéologique qui n'existe pas ou peu... pour alléger les études. Tout est permis une fois le marché remporté.

Voici la triste réalité de l'archéologie préventive française de ce début du 21ème siècle. Avec les difficultés de plusieurs entreprises privées, les langues se délient et la réalité dans laquelle ont été plongés les archéologues, parfois à peine sortis des rangs de l'Université, fait froid dans le dos.

Pourtant, malgré toutes les carences reconnues au livre blanc et les demandes répétées de la CGT, aucune étude sérieuse sur les conséquences scientifiques de la loi de 2003 n'a été diligentée par les tutelles. Pour ce qui est du bilan social... un nouveau chapitre vient de commencer à s'écrire !!

Un contrôle réellement inopérant !

Si le dispositif fonctionnait, les dizaines d'archéologues de ces entreprises en difficulté, ne se trouveraient pas aujourd'hui plongé dans ces situations aberrantes et socialement inacceptables. Si l'État avait réellement exercé son contrôle, non seulement scientifique, mais aussi économique comme le stipule la loi, certaines dérives auraient pu être évitées. Mais qu'à cela ne tienne, le malheur des uns fait le bonheur des autres ! Ainsi, le paysage s'éclaircit et pour les détenteurs des entreprises privées qui résistent, les plus grosses, c'est autant de parts de marché qui se libèrent et donc de perspectives de profits en plus...

Le pire reste à venir...

Cette folie du toujours moins-disant financier n'augure rien de bon. L'exemple d'Archéoloire (lire ci-contre) montre clairement que certains opérateurs ne provisionnent pas suffisamment les moyens nécessaires à l'achèvement des opérations de post-fouilles. Ainsi, tant que ces entreprises augmentent leurs parts de marché et donc leur chiffre d'affaire, les nouvelles opérations financent les études des opérations passées. Cela s'appelle de la cavalerie. Mais le jour où il n'y a plus de croissance de l'activité, ou lorsque la concurrence devient trop forte, les rentrées ne suffisent plus à éponger le passif et à faire face aux nouveaux engagements : c'est la banqueroute... et la case pôle emploi pour les personnels.

Bien entendu, et entre temps, rien n'empêche les propriétaires de ces entreprises de se verser des dividendes exorbitants et/ou d'utiliser tous les moyens légaux pour se constituer un patrimoine, logé et protégé dans des filiales ou des sociétés civiles immobilières qui ne sont pas concernées par la faillite de l'opérateur archéologique.

Alors quand le ministère de la Culture se cache derrière la sacro-sainte concurrence libre et non faussée pour défendre ce dispositif... on n'a vraiment plus envie de rire !

Qu'attendent les tutelles pour exercer, comme le code du patrimoine les y engage, un véritable contrôle des capacités administratives et financières des opérateurs privés d'archéologie préventive ?

Le 30 juillet 2014, le tribunal de commerce de Saint-Nazaire a prononcé la liquidation judiciaire d'Archéoloire. Les 28 salariés de la société sont licenciés, un chantier archéologique de Seine-Saint-Denis s'arrête quatre semaines avant l'achèvement de la fouille et l'Inrap hérite de dizaines de rapports à achever pour des opérations que ses équipes n'ont pas réalisées.

Les salariés d'Archéoloire sont les premières victimes du cynisme de leur direction, et la qualité de la recherche archéologique va en prendre un coup. De son côté, l'actionnaire de l'entreprise, la holding « Guérande Invest », s'en tire bien : elle a investi 50 000 euros dans « l'affaire » et s'est royalement octroyé, entre juin 2011 et mars 2013, **462 000 euros de dividendes**. C'est, à peu de chose près, le montant du déficit de l'entreprise au 30 septembre 2013 (461 297 euros).

A l'origine de ces difficultés économiques, qui allaient mener l'entreprise vers la liquidation, il y a naturellement une concurrence commerciale exacerbée, mais surtout la constitution de réserves insuffisantes, au profit de la rémunération de l'actionnaire, pour la réalisation des travaux de post-fouilles dont hérite aujourd'hui l'Inrap (les aménageurs vont sans doute grandement apprécier que l'établissement se retourne vers eux pour obtenir le financement des études à achever...). Et enfin le non renouvellement de l'agrément de l'entreprise en avril 2014.

Simple brebis galeuse ou faillite du système ?

Avec une certaine hypocrisie, le ministère de la Culture et de la Communication et le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA) font de ce non renouvellement d'agrément un exemple de leur capacité – et de leur volonté – à exercer un contrôle des opérateurs privés⁽¹⁾. C'est pourtant parce que les services du ministère de la Culture n'ont pas exigé plus tôt des garanties sur la capacité d'Archéoloire à mener à bien les travaux de post-fouilles que l'on en arrive là aujourd'hui. Finalement, le désastre social et scientifique d'Archéoloire est emblématique de la marchandisation de l'archéologie, de l'incompatibilité entre recherche du profit et recherche archéologique et de l'inefficacité du contrôle *a priori*, pourtant au cœur des projets de réforme du ministère. Archéoloire a reçu un avis favorable du CNRA pour son agrément en mars 2009. Du côté des SRA, refuser un projet scientifique, en apparence bien monté sur le papier, relève de la gageure. Quand, *a posteriori*, les dérives deviennent évidentes, il est trop tard pour les salariés et pour la donnée archéologique !

Avec une concurrence commerciale de plus en plus forte entre les opérateurs de l'archéologie préventive, la guerre des prix et la spirale du dumping social et scientifique qui s'amorce, on peut craindre que la faillite d'Archéoloire ne soit que la première d'une longue liste. C'est une alerte de plus sur l'implosion annoncée du système issu de la loi de 2003. Sera-t-elle entendue par le ministère de la Culture et de la Communication ?

La liquidation d'Archéoloire est bien un nouvel exemple des dérives de la loi de 2003, de l'incapacité du ministère de la Culture et de la Communication à assurer le contrôle des opérateurs privés et de la nécessité d'une profonde réforme du système de l'archéologie préventive.

Le SGPA-CGT et la section CGT d'Archéoloire ont demandé en urgence une entrevue au ministère de la Culture et de la Communication afin d'éclairer les tutelles sur les pratiques de l'employeur. L'avenir des salariés, comme l'achèvement des rapports de fouille et la conservation du mobilier archéologique ainsi que l'achèvement du chantier en cours et sa mise en sécurité doivent désormais devenir une priorité pour le ministère.

Guérande / Paris, le 11 août 2014

(1) Cf. par exemple le compte rendu de la table ronde sur l'archéologie préventive au Sénat, 11 juin 2014 : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20140609/cult.html>
On appréciera le cynisme du sous directeur de l'archéologie à propos des salariés qui n'auraient pas « migré » vers d'autres structures jugées plus compétentes scientifiquement



Le Droit des agents

Se syndiquer est un droit pour chaque salarié !

Le syndicalisme fait partie du patrimoine vivant de l'humanité et de la démocratie. Fait social devenu universel, il a d'abord émergé en Europe avec la révolution industrielle, et y est resté depuis profondément enraciné.

L'histoire plus que séculaire de la Cgt s'inscrit dans cet ensemble. Elle est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement et durablement pour défendre leurs intérêts face à l'oppression et à l'exploitation, pour conquérir des droits et les faire valoir, pour imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir.

Se syndiquer c'est d'abord exprimer la volonté de ne pas rester isolé(e), d'être acteur(actrice) de son avenir, de prendre en mains ses affaires.

La Cgt fait le choix de la démocratie. Elle décide de ses orientations avec les syndiqué(e)s. Ses adhérents sont regroupés dans des syndicats qui sont les organisations de bases de la Cgt.

La Cgt invite chacune et chacun de ses syndiqué(e)s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la Cgt, ce n'est pas "les autres", qu'ils soient responsables ou délégué(e)s, élu(e)s ou mandaté(e)s ; la vraie force de la Cgt, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.

La Cgt se construit au travers et par la participation des syndiqués. Ils sont auteurs, acteurs et décideurs de leur organisation. Leurs diversités et leurs différences conjuguées au respect, à la tolérance, à l'écoute et à la démocratie font toute la richesse et le dynamisme de la Cgt.

Se syndiquer est un droit pour chaque salarié, tout comme participer à la vie et au fonctionnement de la Cgt en acquittant une cotisation.

Cet engagement ouvre au syndiqué des droits essentiels à son activité, à son investissement dans l'organisation pour en devenir pleinement acteur : droit à la formation syndicale, droit de recevoir de l'information (tracts, bulletins fédéraux, infos locale ou départementale, publication confédérale).

La cotisation syndicale, versée régulièrement par le syndiqué, matérialise son appartenance à la Cgt et constitue un élément vital du financement de l'organisation. **Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des institutions.**

Statuts de la Cgt :

http://www.cgt.fr/spip.php?page=article_dossier1&id_article=40111

Le SGPA CGT-Culture

Créé en 1996, le Syndicat Général des Personnels du service public de l'Archéologie est rattaché à la CGT-Culture, Union des syndicats Cgt du ministère de la culture. Depuis près de 20 ans, le SGPA défend une archéologie de service public garante de la bonne sauvegarde du patrimoine archéologique et par delà des conditions de travail des archéologues. Au côté des personnels, son rôle a été déterminant dans le développement d'une profession nouvelle au service des citoyens.

Première organisation syndicale d'archéologues professionnels de France, le SGPA s'efforce notamment, par son travail au quotidien, d'éclairer le débat et de peser sur les évolutions législatives dans le domaine de l'archéologie et notamment de l'archéologie préventive. Cela afin de garantir et d'améliorer les conditions de travail et d'exercices des missions des archéologues du service public de l'archéologie, dans l'intérêt général.

Alors si vous voulez vous aussi vous battre pour une archéologie de service public de qualité et pour l'amélioration de vos conditions de travail :

Adhérez au SGPA CGT-Culture !

■ **Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture** ▶ septembre 2014

■ Nom : Prénom :

■ Adresse : Région :

■ Tel : Email : INRAP SRA Autre :

■ A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

■ Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4